

## Un radioamateur au tribunal - 300 Euros avec sursis

<http://www.onlineradio.fr/wp-content/uploads/2009/04/photo-interdite.jpg> . Le radioamateur ne souhaite pas que nous diffusions son indicatif. Cependant, c'est un OM sérieux et discret et ce qu'il s'est passé peut arriver à chacun d'entre nous.

Les faits :

Les faits se sont déroulés fin 2008. L'OM avait profité du beau temps pour prendre quelques photos des pylônes sur le site de transmission de Sainte-Assise (avec son téléphone portable).

Il y avait pourtant bien des pancartes "d'interdiction de stationner et de prendre des photos" tous les 30m sur la clôture... mais ayant la tête en l'air, il n'y avait pas fait attention !

Il (l'OM) a donc été filmé par la PM (Police Militaire) de garde ce jour là, qui n'a pas manqué de relever l'immatriculation de son véhicule.

A l'issue de quoi, une plainte a été déposée contre sa personne, auprès du Procureur de la République du 77.

Il y a donc eu une première "garde à vue" de 2 heures, avec interrogatoire, à la Gendarmerie Maritime, au siège à Paris 8, où il a fallu justifier avec exactitude ses actes !

La Gendarmerie a bien vu, qu'il n'était finalement pas un espion, mais un simple "passionné" d'antennes.

Après 2 heures de questionnement, les gendarmes ont tout de même trouvé hilarant cette histoire, surtout quand l'OM a indiqué, que n'importe qui pouvait "visualiser" le site bien plus en détail, sur Google Maps... (en tapant " 77 sainte assise " sur le moteur de recherche).

Mais la procédure étant se qu'elle est, il a finalement été convoqué (pour la forme) au tribunal de police de Melun.

Et après?

Sur l'affaire le concernant, le juge l'a donc condamné (le 28 avril 2009) à 300 € d'amende "avec sursis".

Autrement dit, son cas, a été classé sans suite, à condition qu'on ne le reprenne plus dans les 3 années à venir... autrement, il sera contraint de payer la somme (les 300 €).

Le juge à même "sourit" quand il a vu passer son dossier, car au vu des délits qui ont été plaidés ce jour là, son affaire n'avait rien à y faire.

*"Ca à tout de même été un après-midi de perdu, mais ça ma aussi servi de leçon... comme quoi je vous déconseille de prendre en photo certains pylônes, ou alors renseignez-vous avant... hi*